

2025_08_AC_Jurys_examens_SMPM_Maieutique_DFG_Sc_maieutiques_3e_annee

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu le code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la troisième année et du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques – 3^{ème} année
<p style="text-align: center;">Semestre 5</p>
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p><u>Président(e)</u> : Carole Zakarian <u>Suppléant(e)</u> : Sophie Monleau</p> <p><u>Liste des membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Pierre Frémondrière - Suppléant(e) : Caroline Matteo- Xavier Donato - Suppléant(e) : Emilie Clady- Michele Hassler - Suppléant(e) : David Repellin- Mylene Descamps <p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></p> <p><u>Liste des membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Pr Barthélemy Tosello- Pr Julie Blanc- Pr Lionel Thollon
<p style="text-align: center;">Semestre 6 et 3^{ème} année - jury de diplôme</p>
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p><u>Président(e)</u> : Carole Zakarian <u>Suppléant(e)</u> : Sophie Monleau</p> <p><u>Liste des membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Pierre Frémondrière - Suppléant(e) : Caroline Matteo- Xavier Donato - Suppléant(e) : Emilie Clady- Michele Hassler - Suppléant(e) : David Repellin- Mylene Descamps

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

- Pr Barthélemy Tosello
- Pr Julie Blanc
- Pr Lionel Thollon

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 18/11/2025



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales